



Mesdames et Messieurs nous nous retrouvons aujourd'hui en Comité Départemental de l'Éducation Nationale. Permettez-moi d'attirer votre attention sur ces deux derniers mots : Éducation Nationale.

Demain, sera-t-il encore possible d'utiliser ces deux mots pour désigner l'instance dans laquelle nous nous retrouvons aujourd'hui.

En effet, Madame Pécresse, présidente de la région île de France a demandé au gouvernement le transfert d'un certain nombre de compétences, dont celle de l'éducation, dans le cadre de l'application de la loi 3DS.

Madame Pécresse souhaite donc pouvoir ouvrir des écoles qui dépendraient directement de collectivités territoriales qui auraient la prérogative de recruter les enseignants, organiser le calendrier scolaire. Qu'en sera-t-il demain ? Verrons-nous émerger des programmes et une offre de formation régionaux en adéquation avec le tissu économique du territoire, en d'autres termes les besoins du patronat ?

Si le gouvernement donne son accord, il aura acté l'éclatement de l'enseignement public en France au profit d'une multitude de systèmes régionaux. Mais n'est-ce pas là le projet de l'école du futur promu par le président de la république, au nom de l'adéquation de l'école au territoire ?

FO s'oppose et s'est toujours opposée à la territorialisation de l'école qui conduit à l'éclatement de l'enseignement public et national. Madame l'inspectrice d'académie, Monsieur le préfet, les enseignants et les usagers de l'école sont en droit de connaître la position qui est la vôtre sur cette question majeure. FO souhaite que vous l'exposiez.

Ce danger d'une territorialisation portée à l'extrême ne pourra pas être sans conséquences sur la question du handicap à l'école, question alarmante tant les problèmes rencontrés dans les écoles sont nombreux.

Le Président Macron a annoncé la mise en place de l'Acte 2 de l'École Inclusive lors de la Conférence Nationale Handicap du 26 avril 2023. Cette même conférence boycottée par plus de 50 associations de défense des droits des personnes handicapées dont autisme France et les PEP pupilles de l'enseignement public. De son côté, le ministre Gabriel Attal a déclaré, qu'il s'inquiétait des discours qui expriment une volonté de retour en arrière.

Quant à elle, La FNEC FP FO s'inquiète des discours qui annoncent une course en avant pour poursuivre dans une impasse.

Comment ne pas s'inquiéter lorsque Madame la Rectrice affirme lors du CSA de rentrée que le recrutement massif de personnels AESH sous

statut ne peut être la panacée. Devrait-on comprendre qu'il y en a bien assez voire trop, et qu'il est inutile d'augmenter leur salaire et leur donner un statut pour en attirer de nouvelles ?

Non seulement il n'y en a pas trop, mais l'édifice tout entier s'effondrerait si elles n'étaient pas là. Elles sont indispensables à l'inclusion quand celle-ci est réalisable dans les classes ordinaires.

Permettez-nous de vous faire part de notre constat. Les carences sont légion alors que la situation est intenable dans de plus en plus d'établissements scolaires. Les raisons ? Une inclusion scolaire systématique sans les moyens humains nécessaires que sont les AESH, avec des élèves sans soins et sans respect de l'orientation notifiée. Le manque de spécialistes et le manque de places dans les établissements adéquats, puisque on cherche à les liquider, plutôt que de les ouvrir pour répondre aux besoins. Les syndicats de la FNEC FP FO sont très fortement sollicités pour des situations mettant en danger les élèves et les personnels. Les situations sont d'une telle gravité que dans une circonscription on en arrive à devoir solliciter deux membres de l'inspection pour s'occuper d'un enfant qui frappe les enseignants, les insulte et leur crache dessus.

Voilà où conduit une inclusion voulue systématique sans égard pour les besoins réels des enfants qui nous sont confiés.

Ces situations ne sont pas sans conséquences, elle se traduisent par de nombreux signalements d'atteinte à la santé et à la sécurité des personnels. Ils sont alarmants. Des équipes enseignantes sont en souffrance. Nous nous félicitons qu'il nous soit donné l'occasion d'informer les représentants des associations de parents d'élèves de ce naufrage en cours, sous vos yeux Monsieur le préfet, Madame la l'inspectrice d'académie.

Malgré cette réalité, cet acte 2, comme nous l'avons évoqué, propose la fermeture des établissements médico-sociaux qui seraient dissous dans les établissements scolaires, avec en fond la remise en cause du nombre d'AESH jugé trop élevé. A quand la liquidation de l'enseignement spécialisé ?

L'école inclusive dans son acte II, est, dans le champ du handicap, un des moyens de l'austérité budgétaire. L'exemple de la fusion des missions des AESH et AED en est la preuve. Elle n'a aucun sens et nie la spécificité des fonctions des uns et des autres, dont celle de s'occuper des élèves porteurs d'un handicap. Elle ne bénéficiera ni aux élèves ni aux personnels concernés, mais elle permettra de réaliser des économies sur le dos de ces deux derniers. Réaliser des économies c'est également laisser plus de 1200 élèves attendre une place en IME ou ITEP (ou SESSAD, IME ou ITEP) en Indre-et-Loire, 400 dans le Tarn, 400 dans l'Hérault... d'autres, des dizaines voire des centaines, attendent, souvent dans des classes ordinaires sans accompagnement, une place en ULIS

Combien sont dans ce cas-là en Seine-et-Marne ? Dresser le bilan de la rentrée nous semble imposer de donner ces éléments au CDEN afin que chacun puisse

juger du bien fondé des politiques publiques engagées en termes de handicap à l'école.

La FNEC FP-FO a, à de multiples reprises, sollicité l'attention du Ministre sur les conséquences catastrophiques des mesures gouvernementales découlant de la loi de 2005 sur le handicap.

A l'opposé des décisions du président Macron, nous réaffirmons nos revendications :

- création à hauteur des besoins de postes d'enseignants spécialisés pour une réelle formation d'enseignants spécialisés qui garantisse la prise en charge des élèves
- *maintien des établissements existant et création de nouveaux établissements sociaux et médico-sociaux pour faire correspondre le nombres de places nécessaires aux besoins*
- un statut de fonctionnaire et un vrai salaire pour les AESH et leur recrutement à hauteur des besoins
- retrait de l'acte 2 de l'Ecole inclusive
- arrêt des mesures qui visent à transformer les enseignants spécialisés en personnels ressources comme dans le cas des ULIS

La FNEC FP-FO se tient aux côtés des personnels confrontés aux situations catastrophiques liées à une inclusion systématique qui n'est pas tenable comme au collège de Varennes sur Seine où les enseignants n'ont pas eu d'autre solution que de se mettre en grève pour faire entendre leur souffrance, ou confrontés aux orientations qui n'aboutissent pas faute de places disponibles comme à l'école Le petit Vaugirard de Montereau. Ou comme au collège Corot quand les enseignants demandent toujours une place en IME pour un élève et 14 AESH pour pourvoir les accompagnements (+ le rétablissement du demi poste de CPE et la réouverture d'au moins deux des 4 divisions supprimées en cette rentrée) et au collège Weczercka où les enseignants demandent également 8 AESH. La FNEC-FP-FO portera ses revendications à tous les niveaux et mettra tout en œuvre pour obtenir satisfaction.

Nous opposer que ne pas suivre le chemin tracé par l'école inclusive et son acte II reviendrait à stigmatiser et ségréguer les élèves, relève, avec 18 ans de recul et des milliers de situations alarmantes, du déni de réalité.

Or si elles ne sont pas réunies aujourd'hui, nous doutons qu'elles le soient demain sans un changement majeur

Mesdames et Messieurs nous vous alertons : les conditions d'apprentissage des élèves ne sont pas réunies ! Mais si l'inclusion est un aspect majeur de la dégradation générale de notre école ce n'est pas le seul. Le CSA ne fonctionne plus correctement et ne laisse place qu'à une vision comptable qui enchaîne et compte les fermetures.

Que dire des mesures de carte scolaire en cette rentrée 2023 ? Une enveloppe modique de 65 postes réduite à peau de chagrin, qu'on ne peut que juger insuffisante. Plus de 10% des écoles ont dû fermer une classe en septembre engendrant une augmentation significative du nombre d'élèves par classe.

A l'école élémentaire Jean Giono école située en REP par exemple, il a été refusé d'ouvrir un dispositif, conduisant les classes de CP et de CE1 à être surchargées (+ 2 en moyenne / indicateur) dès le début de l'année. A l'école élémentaire des Régalles de Savigny, la mairie a œuvré pour une non-ouverture de classe, là aussi plaçant d'emblée l'école en tension. Et les exemples sont nombreux. 13 écoles ont dû fermer sèchement une classe à la rentrée alors qu'aucune mesure n'était envisagée lors des phases de janvier et mai. Oui 13 ont également ouvert dans le même temps. Opération nulle donc. Mais pourquoi dès lors ne pas ouvrir partout sèchement ? Ce qui est possible quelque part, doit l'être partout. C'est bien à un jeu de chaises musicales auquel nous avons assisté depuis les débuts des travaux de carte scolaire. Comment définir précisément, avec des indicateurs similaires, que telle école peut ne pas fermer tandis qu'une autre ne peut pas ouvrir ? Comment peut-on se satisfaire d'une telle situation et d'une enveloppe réduite de moitié année après année ? Dire que 65 postes c'est mieux que les départements de l'académie voisine, ne peut en aucun cas nous rassurer et ne pouvons y souscrire !

Alors que 2500 postes sont déjà annoncés dans le budget 2024, quelle sera la dotation de notre département l'an prochain ? Aurons-nous à rendre des postes ? Cette enveloppe n'était absolument pas à la hauteur des besoins et c'est pour ces raisons que FO a pris ses responsabilités et a voté contre ce projet de carte scolaire et continuera à le faire tant que la voix des équipes ne sera pas écoutée et tant que les revendications des collègues ne seront pas satisfaites

FO revendique des ouvertures de classes là où les écoles le jugent nécessaires, aucune fermeture de classe, la création de postes statutaires, plutôt que de compter sur la contractualisation frénétique sans formation et les affectations en responsabilité à 100% d'enseignants stagiaires mal ou peu formés. Les postes à créer ou existants, je vous le rappelle sont tenus par des personnes, cela peut

paraître une lapalissade. Ainsi, la FNEC-FP-FO revendique toutes les mesures d'urgence qu'appelle la situation:

- la réouverture de toutes les classes et de toutes les divisions fermées en cette rentrée et l'ouverture de classes et de divisions chaque fois que les collègues le jugent nécessaire
- le retrait du pacte enseignant
- l'augmentation des salaires à hauteur de l'inflation (+25%) par l'augmentation du point d'indice et leur indexation sur l'inflation
- le recrutement massif d'enseignants permettant l'ouverture de tous les postes nécessaires et le remplacement des enseignants absents dans le respect des disciplines

Alors pour attirer les futurs collègues et garder ceux qu'on a, il n'y a qu'un seul moyen et ce n'est pas un secret : l'augmentation réelle des salaires de tous les personnels sans contrepartie, par l'augmentation du point d'indice et au-delà de ce qu'ils ont perdu avec l'inflation depuis deux décennies.

Nous en sommes bien loin, et les mêmes causes conduisant aux mêmes effets, nous pouvons d'ores-et-déjà anticiper une nouvelle crise du recrutement pour la rentrée 2024 dans un contexte où nationalement nous perdrons des postes.

Madame l'inspectrice d'académie, Monsieur le préfet, mesdames et messieurs les membres du CDEN, dresser le bilan de la rentrée ne pourra se faire sans aborder ces questions.